

Consultation publique du 4 janvier au 4 février 2021

Modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Vulbas



Dossier consultable pendant les jours d'ouverture au public à l'accueil de la mairie
403 rue Claires Fontaines 01150 Saint-Vulbas.

Tél : 04 74 61 52 09

E-mail : enquetepublique@mairiestvulbas.fr

Par délibération en date du 4 décembre 2020 a décidé l'ouverture d'une consultation publique du 4 janvier 2021 à 9h au 4 février 2021 à 16h30 sur le territoire de SAINT-VULBAS, concernant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Le dossier de consultation publique est mis à disposition du public :

- en mairie de SAINT-VULBAS aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, le mardi de 9h à 11h30 et de 16h30 à 18h, le mercredi, vendredi et samedi de 9h à 11h30 et le jeudi de 14h à 16h30 (sauf jours fériés), en version papier et informatique,
- en ligne sur le site internet saint-vulbas.fr

Un registre de consultation à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par Mr le maire destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie de SAINT-VULBAS pendant la durée de la consultation et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises, pendant la durée de la consultation :

- par correspondance à la mairie de SAINT-VULBAS, 403 rue Claires Fontaines, 01150 SAINT-VULBAS
- par voie électronique à l'adresse mail : enquetepublique@mairiestvulbas.fr. Les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises seront tenues à la disposition du public en mairie de SAINT-VULBAS et seront intégrées au registre de la consultation publique dans les meilleurs délais du 4 janvier 2021 à 9h au 4 février 2021 à 16h30.

Cet avis sera publié sur le site internet de la commune. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du conseil municipal de SAINT-VULBAS, pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation.